



## LORS DU CDEN DU 10 NOV 2022 RÉPONDANT A UNE QUESTION DE LA FSU-SNUipp37, L'IA37 A INDIQUE QUE PLUS DE 1200 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP D'INDRE ET LOIRE SONT EN ATTENTE D'UNE PLACE DANS UNE STRUCTURE ET/OU DE SOINS

85 élèves pour une place en ULIS, 52 élèves pour une place en ITEP,  
400 élèves pour une place en IME

et 675 élèves en attente d'une intervention du SESSAD

(Service mobile du secteur médico-social) dont les délais d'intervention sont de 1 à 3 ans !

La FSU37 a dénoncé cette situation qui dépasse l'entendement et l'acceptable et a déposé un avis afin de lancer une alerte en direction du Président de la République que Mme la Préfète a mis au vote : « *Les membres du CDEN37 alertent le Président de la République d'un risque grave qu'il fait courir à plus de 1 200 enfants d'Indre et Loire en situation de handicap faute de moyens pour leur santé et pour leur droit à la scolarisation.* » 20 POUR ET 1 ABSTENTION 0 CONTRE

### La FSU-SNUipp 37 a appuyé son intervention lors de ce CDEN sur la situation DE L'ECOLE MARCEAU-COURIER ELEM DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

dont une délégation avec Paul AGARD FSU-SNUipp37 avait été reçue en audience dans la journée.

Depuis des années, les services de santé de l'ARS n'ouvrent pas de places dans les Établissements médico-sociaux (EMS), alors même que la MDPH continue de préconiser de nouveaux accompagnements en EMS. Ainsi, des centaines d'élèves en situation de handicap qui ne trouvent pas de places en Institution spécialisée (IME ITEP UEA...) et sont affectés par défaut dans les écoles d'Indre-et-Loire par l'Inspection Académique dans des classes « ordinaires » ou dans des classes ULIS.

Cette situation que nous dénonçons depuis plusieurs années, a mené à l'affectation en cette rentrée de 6 élèves relevant de ces institutions dans l'Ulis de l'école Marceau-Courier de Saint Pierre des Corps. Jamais autant d'élèves n'avaient été affectés en même temps dans une ULIS du département. D'après notre enquête départementale, les ULIS peuvent être amenées à accueillir 1 ou 2 élèves en attente d'une place en institut.

Les conséquences sont dramatiques pour toutes et tous :

- pour les élèves qui sont en attente de soins et d'accompagnement par les structures qui doivent les accueillir faute de places suffisantes.
- pour les élèves des l'ULIS qui ne peuvent plus disposer des enseignements auxquels ils ont droit car tout le temps de l'enseignant-e et des AESH est centré sur les élèves en attente d'une place en institut.
- enfin, pour l'enseignant-e de l'ULIS et les AESH qui accompagnent les élèves de l'ULIS, cette situation entraîne une perte de sens du métier et donc une grande souffrance au travail

A ce jour, la seule proposition de l'Éducation Nationale est de déscolariser des élèves en situation de handicap et d'inviter les parents à les garder chez eux !

Des situations similaires existent dans des dizaines de classe en Indre et Loire.

Les absences de réponse de l'éducation nationale mais aussi l'impuissance ou l'inaction de l'ARS dont dépendent moyens et places en EMS et en SESSAD sont insupportables. Une véritable politique d'inclusion scolaire implique que tous les enfants doivent voir leurs droits à l'éducation et aux soins respectés.

La FSU-SNUipp est intervenue à nouveau en direction de M l'Inspecteur d'Académie, de l'ARS et de Mme la préfète lors de ce CDEN du 10 novembre 2022 pour obtenir des réponses et surtout des actes pour les droits de ces enfants.

Nous alertons et saisissons également le défenseur des droits des enfants sur les domaines de la protection des droits de l'enfant, et notamment en matière de santé et handicap et de droit à la scolarisation pour tous.